

# Rapport d'activité

**2025**

Le tout est en zone

|                                                                                                  |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction.....</b>                                                                         | <b>3</b>  |
| <b>1. La proposition Zone Libre.....</b>                                                         | <b>4</b>  |
| <b>2. Moyens et organisation.....</b>                                                            | <b>6</b>  |
| 2.1. L'équipe.....                                                                               | 6         |
| 2.2. Organisation.....                                                                           | 7         |
| 2.3. Le foncier.....                                                                             | 8         |
| 2.3.1. L'accès d'une personne à une Tiny House sur une dent creuse.....                          | 8         |
| 2.3.2. La captation de logements.....                                                            | 8         |
| 2.3.3. Le semi-collectif.....                                                                    | 8         |
| <b>3. Les habitant·e·s.....</b>                                                                  | <b>9</b>  |
| 3.1. Quelques données sur les habitant·e·s de Zone Libre.....                                    | 9         |
| 3.2. Habitats fin 2025.....                                                                      | 10        |
| <b>4. Un accompagnement global, orienté rétablissement, en subsidiarité du droit commun.....</b> | <b>11</b> |
| 4.1. L'approche par les forces.....                                                              | 11        |
| 4.2. L'accompagnement dans l'accès et le maintien des droits.....                                | 12        |
| 4.3. L'accompagnement à la santé.....                                                            | 13        |
| 4.4. L'accompagnement en matière de handicap.....                                                | 14        |
| 4.5. L'accompagnement vers et dans l'habitat.....                                                | 16        |
| 4.6. L'accompagnement à l'emploi.....                                                            | 17        |
| 4.7. La reprise de liens familiaux.....                                                          | 17        |
| 4.8. Accompagner aux loisirs.....                                                                | 18        |
| <b>Le collectif comme étayage : un pari sur le fil.....</b>                                      | <b>19</b> |
| 4.9. La possibilité d'un étayage collectif au quotidien.....                                     | 19        |
| 4.10. Des projets menés en collectif.....                                                        | 23        |
| <b>5. L'expérimentation.....</b>                                                                 | <b>24</b> |
| 5.1. Sur la voie de la pérennisation.....                                                        | 24        |
| 5.2. L'essaimage.....                                                                            | 24        |

# Introduction

---

Projet expérimental depuis 2021, Zone Libre s'est efforcée, durant 4 ans, d'expérimenter un modèle « habitat d'abord », au sein duquel le logement est un droit, préalable au parcours de rétablissement.

« Zone libre c'est un rêve commun pensé au cours d'un été autour d'un barbecue, à la terrasse du resto d'en face ou en regardant le chantier en cours pour la construction des chalets.

C'est un nouveau paradigme, celui de faire de l'Habitat d'abord avec la possibilité d'un étayage collectif.

C'est Zone libre, de la poussière, des paillettes et du désordre où chacun peut trouver sa place.

C'est un collectif équipe et habitants, tous dans la même galère, qui cherche sa stabilité dans les pratiques horizontales.

C'est une recherche d'équilibre entre les besoins et difficultés de chacun.

C'est de la transparence et de l'authenticité, des galères et de la joie.

C'est un amas d'individualité qui forme un tout »

Texte proposé à Rhizome Equipe habitant/2025

En 2025, ce modèle s'est vu validé par les pouvoirs publics (DIHAL, DDETS, ARS, Métropole) à la suite de la réponse au cahier des charges national autorisant la poursuite du projet au-delà de la phase expérimentale.

C'est une reconnaissance indéniable du travail mené durant 4 ans, par le biais d'un projet qui défend une place pour toutes et tous, une place qui se choisit, parce que choisir ne doit pas être un luxe, une place qui se construit, une place qui se teste et s'ajuste en confrontation au réel.

L'enjeu actuel réside dans la modélisation financière du projet afin de sécuriser les financements nécessaires à sa mise en œuvre. Il tient aussi, dans ce contexte global incertain, à continuer l'action menée à partir de ses fondements (le droit, l'auto-détermination, le doute, l'authenticité), pour prévenir l'institutionnalisation qui menace tout projet pérennisé à la suite d'une expérimentation.

# 1. La proposition Zone Libre

---

Zone Libre est une expérimentation menée suite à l'appel à manifestation d'intérêt dédié à « la mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective ». En 2025, Zone Libre a répondu au cahier des charge émanant de la DIHAL pour être pérennisée. Zone Libre est, de ce fait, devenue statutairement un Centre d'Hébergement d'Urgence et les lignes directrices du projet ainsi que ses principes fondateurs ont été validés. Dans le cadre de la pérennisation, il est prévu d'atteindre progressivement 25 habitants au sein du dispositif.

## Objectif

Permettre à 25 personnes refusant /étant refusées des solutions d'habitat d'existantes, d'investir un habitat choisi. Elles sont accompagnées individuellement de manière renforcée et bénéficient, si elles le souhaitent d'un étayage collectif.

## Les habitats

8 habitants sur un site semi collectif (studios modulaires).

17 habitants « en diffus » (appartements sur la Métropole de Lyon, studios modulaires sur dents creuses).

Nous privilégions tant que possible un statut le plus proche possible de celui de locataire et avons le souci constant de ne pas proposer de « fonctionnement institutionnel » (type foyer).

## L'accompagnement

Les personnes sont accompagnées de manière intensive par une équipe pluridisciplinaire organisée en multi-référence.

## L'étayage collectif

L'ensemble des habitants bénéficie de la possibilité de partager des temps collectifs (repas, activités, vacances, espaces de sociabilité, etc.).

L'intervention a pour **objectif** de :

- nourrir le vouloir agir et développer le pouvoir d'agir des habitants (en individuel et collectif) à partir de l'accès à un habitat appréhendé comme un « chez soi »
- réduire les risques et les dommages (« prendre soin » et sécurité)

Les **principes** guidant l'action sont

- La non-prédictibilité (non-prédiction quant au futur des habitants ni des capacités à habiter)
- Le libre choix de la personne quant à l'intégration du dispositif, le type d'habitat, les activités, le statut locatif pour les habitats périphériques, le contenu de l'accompagnement, les services.
- L'intervention professionnelle organisée en subsidiarité au droit commun, les ressources personnelles et l'auto-organisation des personnes sur le lieu semi -collectif.
- L'association des habitant.e.s à tous les niveaux (accompagnement individuel, gestion du site, recherche, essaimage, etc.), sans « injonction à la participation ».

## Approche :

L'approche est orientée rétablissement, à l'aide des outils de l'approche par les forces.

Zone Libre est un modèle hybride, mêlant centre d'hébergement, projet logement d'abord, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale/Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (secteur handicap), Groupe d'Entraide Mutuel (secteur handicap), service d'appartements de coordination thérapeutique, CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues), etc. Le projet propose un habitat et accompagne des personnes sans abri qui ne sont pas pris en charge dans les institutions de droit commun. A ce titre, il s'adapte aux besoins de chacun en subsidiarité des réponses existantes. Cette spécificité, qui constitue la valeur ajoutée du projet, rend néanmoins complexe son inscription dans les dispositifs de financement traditionnels, structurés selon des catégories d'action et des modalités d'intervention prédéfinies.

Ayant démontré son efficience sur le territoire, ALYNEA a engagé des échanges avec les pouvoirs publics afin d'identifier des modalités de financement adaptées au projet « hors norme » que constitue Zone Libre. Dans l'attente de la mise en place d'un modèle budgétaire pleinement en adéquation avec son fonctionnement et les besoins des publics accompagnés, l'association a besoin du soutien de partenaires privés pour assurer la continuité et le développement de ses activités.

Malgré les efforts de rationalisation engagés par ALYNEA, la survie du modèle Zone Libre en 2026 se jouera dans les échanges qui auront lieu, avec les pouvoirs publics, sur la question de son financement.

---

*« La zone, Je t'aime pour les pigeons, pour les moins huit degrés et pour tes radiateurs d'appoint qui calme un peu mes frissons.*

*Je t'aime pour les vrais oui, pour tout ce qu'il y a entre et pour les vrais non.*

*Je t'aime pour toutes tes bosses parce qu'en les regardant à plusieurs on finit par les trouver classieuses de toutes nos forces.*

*Je t'aime parce que tu pues, je t'aime parce que tu cries, je t'aime parce que tu ries, je t'aime parce que tu vis. »*

---

## 2. Moyens et organisation

### 2.1. L'équipe

- Virginie GAUDON, Éducatrice spécialisée (départ en Août 2025)
- Garance MONTMARTIN, Assistante sociale
- Linda MAHDHI, Assistante sociale et travailleuse paire
- Benjamin SKUBICH, Travailleur pair
- Rachel BATTIN, Intervenante sociale
- Marilou MOUILLET, Infirmière
- Florent TRIQUIGNEAUX, Chef de service

*« Ma zone, sa dream-team, mais qu'est-ce que tu fascine ! pourtant t'es issu d'un broua de rêve projeter dans un hangar tout pété. De la pizza pour l'estomac, pour l'inventivité deux mille mètres carrés, Voilà de quoi faire du beau, du grand, du vrai... »*

*Du vrai parce que l'horizon c'est nos bagages, nos vécus, nos multiples chemins et qu'en vrai personne n'est constituer de rien. Ici on s'« approche par les forces » pour choper « le rétablissement » et t'auras toujours un travailleur pair pour faire de « l'aller vers » RDR.ement. »*

|                              | 2025    |
|------------------------------|---------|
| Travailleur·euse·s sociaux   | 3 ETP   |
| Travailleur·euse·s pairs.e.s | 1,2 ETP |
| IDE                          | 1 ETP   |
| CIP                          | 0,1 ETP |
| CdS                          | 1 ETP   |

L'année a été marquée par le départ de Virginie Gaudon, à l'origine du projet Zone Libre.

Fondatrice du projet, Virginie est partie porter ses forces dans l'éducation populaire. Le projet lui doit une partie de son âme et encore davantage.

Zone Libre « Je t'aime parce que tu es belle et rayonnante par ta mixité et ta créativité et ce malgré ton usine désaffectée, tes merdes en tout genre et tes inondations récurrentes.

Je t'aime parce que tu m'as prouvé que j'avais raison d'y croire, que tout le monde peut "habiter" même si pour cela il faut savoir s'adapter ». Virginie. Extrait de « Déclare ta Zone »

Un merci infini Virginie pour l'âme de Zone Libre, les repas, l'absence de veilleurs de nuit, le lino, la résilience, les forces, les rires, les arbres et tellement plus. Virginie a participé à construire. Elle a transmis. Ce qu'elle a participé à fonder demeurera et s'enrichira. Nous n'en doutons pas.

« Je te dois d'être allée au-delà du rêve que je t'avais confié. Je te dois aussi et peut être surtout d'être une autre d'avant la Zone ». Maud

## 2.2. Organisation

L'équipe est présente du lundi au samedi sur des plages horaires variables selon les jours.

Le soir et le WE une permanence téléphonique, assurée par l'équipe, permet une réponse aux sollicitations urgentes dans une visée de soutien et de support à l'accès aux dispositifs de droit commun.

Le planning se compose de :

- Plages de rendez-vous individuelles (dites « points hebdo ») avec chacun.e des habitant.e.s
- Repas collectifs (dont trois préparés par l'équipe et les habitants qui le souhaitent) les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi midi
- Des temps d'activités collectives (mardi soir et jeudi après-midi)
- Des temps informels et/ou de réponse à des sollicitations

| Planning Zone Libre |                                                                          |                                                                                      |                                        |                                                                                   |                                                    |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
|                     | LUNDI                                                                    | MARDI                                                                                | MERCREDI                               | JEUDI                                                                             | VENDREDI                                           |
| MATIN               | 9h00 - 12h30<br>Zone fermée<br>(équipe en déplacement)                   | 9h00 - 12h30<br>Préparation repas<br>à Zone Libre                                    | 9h00 - 12h30<br>Zone ouverte           | 9h00 - 12h30<br>Zone fermée<br>(équipe en déplacement)                            | 9h00 - 12h30<br>Zone ouverte                       |
| MIDI                | 12h30 - 13h30<br>Repas du RESTAURATEUR                                   | 12h30 - 13h30<br>Repas cuisiné                                                       | 12h30 - 13h30<br>Repas du RESTAURATEUR | 12h30 - 13h30<br>Repas cuisiné                                                    | 12h30 - 13h30<br>Repas du RESTAURATEUR             |
| APRÈS-MIDI          | 14h - 17h00<br>Préparation repas<br>à Zone Libre                         | 14h - 17h<br>Équipe en déplacement<br>à Zone ouverte                                 | 14h - 17h00<br>Équipe en réunion       | 13h30 - 18h30<br>Temps collectif<br>A zone libre ou en extérieur<br>1 semaine / 2 | 14h00 - 17h00<br>Préparation repas<br>à Zone Libre |
| SOIRÉE              | 17h00<br>Zone Fermée                                                     | 18h30 - 21h30<br>Soirée collectives<br>A zone libre ou en extérieur<br>1 semaine / 2 | 18h30<br>Zone Fermée                   | 18h30<br>Zone Fermée                                                              | 17h00<br>Zone Fermée                               |
| SAMEDI              | 10h00 - 15h00<br>ZONE OUVERTE<br>(Équipe en course jusqu'à 12h)<br>REPAS |                                                                                      | DIMANCHE<br>ZONE FERMÉE                |                                                                                   |                                                    |



« Zone libre c'est un point hebdomadaire minimum dans le lieu choisi par la personne, histoire de se dire comment on va, d'évaluer les forces, parler des rêves et se mettre en mouvement, parfois en roller ».

La semaine est structurée autour d'une réunion d'équipe hebdomadaire qui permet de faire le point sur les projets des habitant.e.s et sur l'organisation de l'activité de la Zone.

L'équipe bénéficie de séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle toutes les 3 semaines permettant une prise de recul sur les situations professionnelles vécues.

## 2.3. Le foncier

---

### 2.3.1. L'accès d'une personne à une Tiny House sur une dent creuse

---



Après deux ans de recherche de terrain et un an de travail autour de la conception et de l'installation de son module, une personne, habitante de Zone Libre, a pu s'installer dans une Tiny House de 28m<sup>2</sup>. Le terrain a été mis à disposition par la ville de Villeurbanne. La Tiny House fournie par Patch Work, a été meublée par IKEA.

Cette installation constitue la réponse au souhait de cette personne qui aspirait à vivre seule sur un terrain « dans une caravane ». Zone Libre ayant pour objectif de proposer un

habitat au plus proche des souhaits de la personne accompagnée, nous avons travaillé sur un projet modulaire.



Ce type d'offre, marginale en nombre, constitue une option pertinente à destination de personnes qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas habiter dans un immeuble ou en semi-collectif considérant la promiscuité qui leur sont liés. Le dispositif Zone Libre comprend deux habitats de ce type.

### 2.3.2. La captation de logements

---

Si Zone Libre se donne pour objectif de permettre aux habitant.e.s d'accéder à un logement choisi, la mise en œuvre de ce projet se heurte toutefois, dans le cadre des orientations vers le « diffus », à plusieurs contraintes. Celles-ci tiennent notamment aux délais d'accès au logement social, ainsi qu'aux démarches administratives préalables nécessaires à la constitution des dossiers (obtention de documents d'identité, ouverture de droits).

Dans ce contexte, les personnes orientées se trouvent fréquemment contraintes de demeurer à la rue dans l'attente de pouvoir déposer leur demande, puis d'accéder à un logement.

En 2025, pour la première fois, l'association a été amenée à mobiliser des logements du parc privé, faute de solution transitoire adaptée, afin de mettre deux personnes à l'abri le temps nécessaire à la constitution de leurs dossiers. En effet, la réalisation de ces démarches s'avérait impossible dans une situation de vie à la rue, situation qui, dans tous les cas, ne pouvait pas se prolonger davantage.

### 2.3.3. Le semi-collectif

---

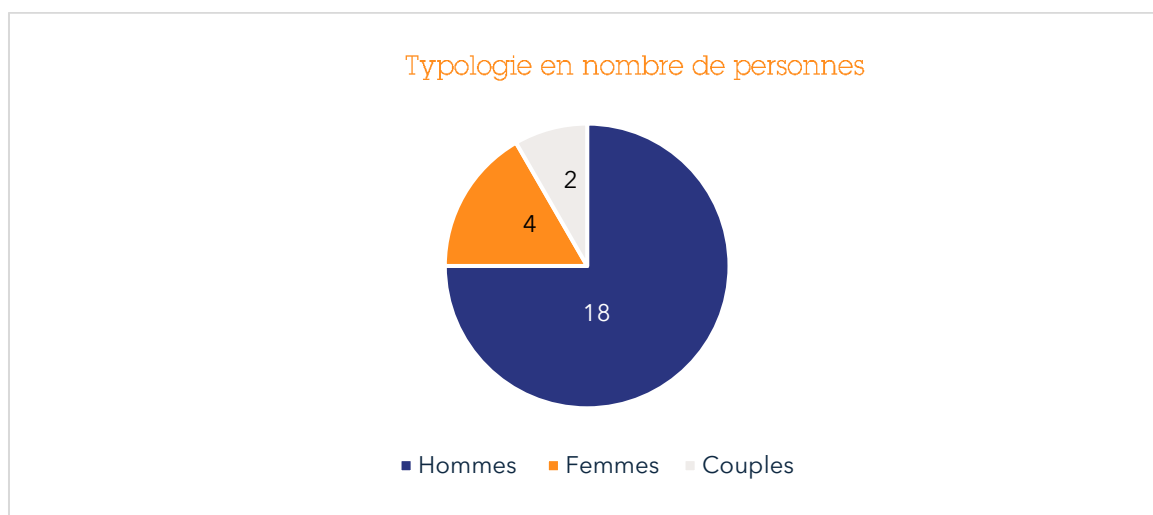
Comme les deux années passées, plusieurs habitant.e.s du site semi collectif ont été contraint.e.s de faire face à des punaises de lit.

Les chalets en bois nécessitent un traitement important et rigoureux qu'il est parfois difficile de mener parfaitement à bien. Un travail en collaboration avec les habitant.e.s est alors nécessaire à la préparation du logement et au suivi des protocoles post-traitement.



## 3. Les habitant·e·s

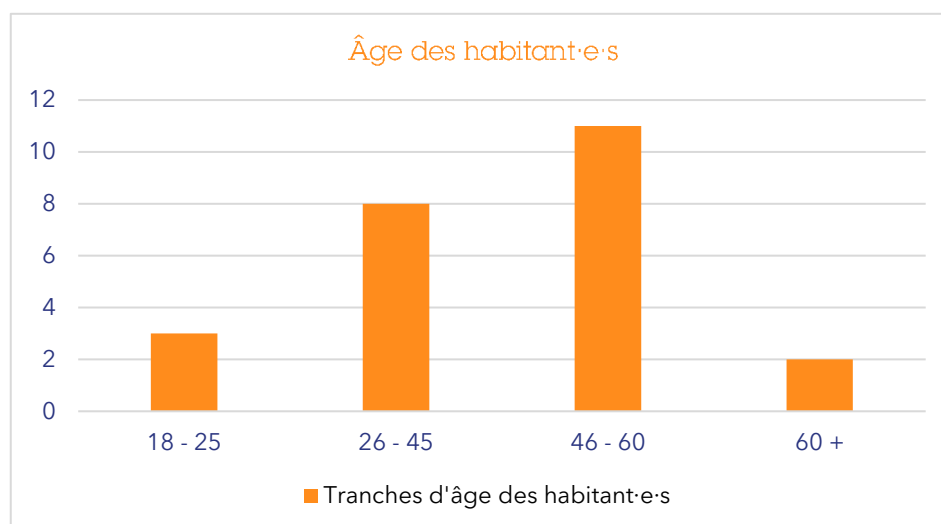
### 3.1. Quelques données sur les habitant·e·s de Zone Libre

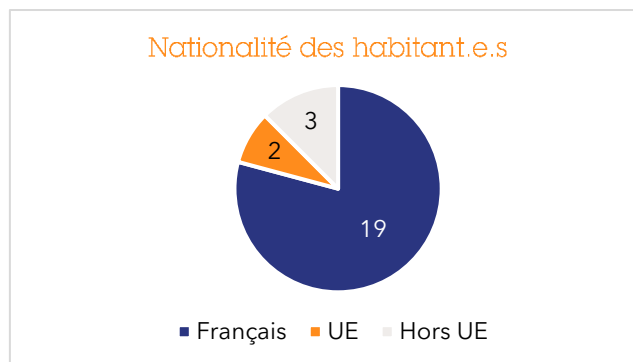


**24** habitant.e.s en 2025 Au 31 Décembre 2025.

**8** en semi collectif et 14 en diffus.

**2** habitant.e.s ont intégré.e.s Zone Libre en 2025 (en semi collectif). L'un.e. des deux avait déjà habité Zone Libre. A la sortie d'une institution, il/elle a demandé à réintégrer le projet et a pu accéder à un chalet sur le semi collectif.





« Joyeux trois ans, merci la zone, merci d'exister tout court.  
Parce que la zone c'est la zone, c'est chez moi et en même temps c'est chez nous : vous, l'équipe, les habitants. »

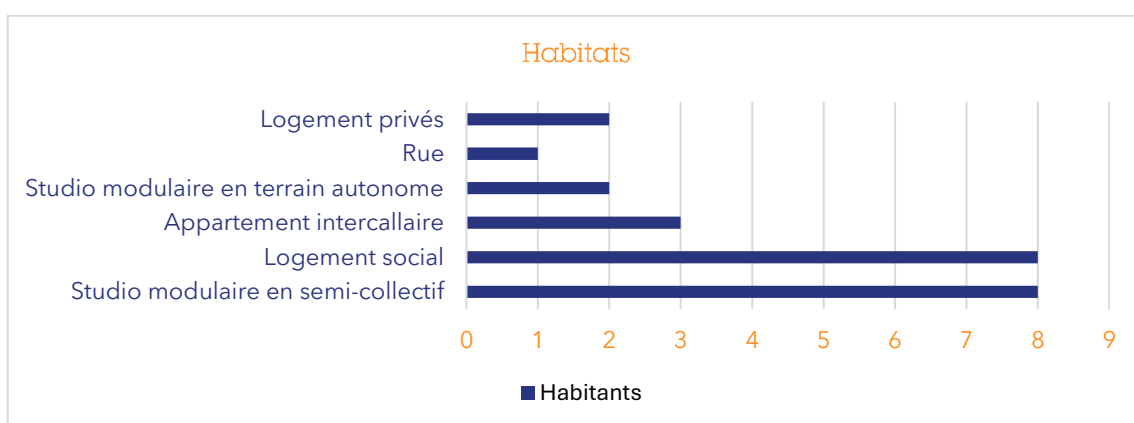
### 3.2. Habitats fin 2025

« Zone Libre c'est permettre d'habiter pour de vrai, de pouvoir inviter qui on veut, ne pas être tenu de notifier ses allers et venues, vivre avec ses chiens, chats ou verrues. Zone libre c'est avoir les droits et les devoirs d'un locataire lambda, payer son loyer, avoir une jouissance paisible des lieux, et donc de ne pas risquer de s'en faire exclure arbitrairement ».

Les personnes peuvent évoluer dans leur choix d'habitat et sont accompagnées en ce sens, si elles le souhaitent, par l'équipe.

En 2025 :

- Une habitante a quitté le semi collectif pour accéder à un modulaire sur un terrain autonome
- Un habitant a quitté le semi collectif pour un bail glissant



« Moi maintenant que j'ai mon chalet, vous ne me délogerez pas.  
Ici je suis chez moi ! »

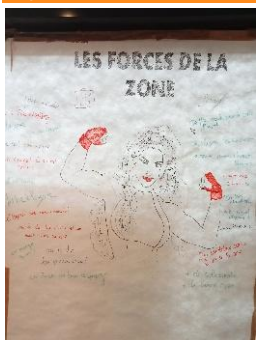
## 4. Un accompagnement global, orienté rétablissement, en subsidiarité du droit commun

Zone Libre propose un accompagnement global orienté rétablissement en subsidiarité du droit commun et des ressources personnelles des habitant.e.s.

### 4.1. L'approche par les forces

L'ensemble de l'équipe est formé à l'approche par les forces, philosophie du quotidien et outil du rétablissement.

« L'ACF (l'approche centrée sur les forces) a émergé au Kansas dans les années 1980 en tant que solution de rechange aux modèles de gestion de cas « centrés sur les problèmes ». Elle constitue à la fois : 1) une philosophie d'intervention, prenant la forme de valeurs pouvant s'incarner dans le quotidien des interventions, 2) un modèle d'intervention s'appuyant sur des outils concrets pouvant



être mobilisés « par et pour » les personnes accompagnées et 3) un cadre structuré d'intervention, en soutien aux organisations qui souhaitent s'arrimer fidèlement à l'ACF. Cette approche émergeant du travail social américain dépasse maintenant les frontières géographiques et disciplinaires d'origine (...) Au cœur de l'ACF, on conçoit que les personnes ont non seulement à se rétablir du trouble mental, mais également à surmonter des expériences qui ont significativement affecté leur bien-être, qu'il s'agisse de stigmatisation, de pauvreté, de problèmes de dépendance, de pertes diverses ou encore d'expériences traumatisantes (Goscha et autres, 2016). L'intervention professionnelle dans le cadre de l'ACF s'effectue donc en fonction de cette

double perspective de rétablissement. » « Découvrir la richesse du savoir » expérientiel et l'expertise de la personne accompagnée L'approche par les forces, Miser sur les forces pour favoriser le rétablissement des personnes accompagnées » Christiane Bergeron, Béatrice Gagnon, Virginie Gaudon, Geneviève Martin

A Zone Libre l'approche par les forces tente d'être mobilisée au quotidien, dans la manière de regarder les situations et de considérer l'environnement, par la mobilisation de l'outil en réunion d'équipe et avec les habitant.e.s ainsi que dans les périodes de crise.

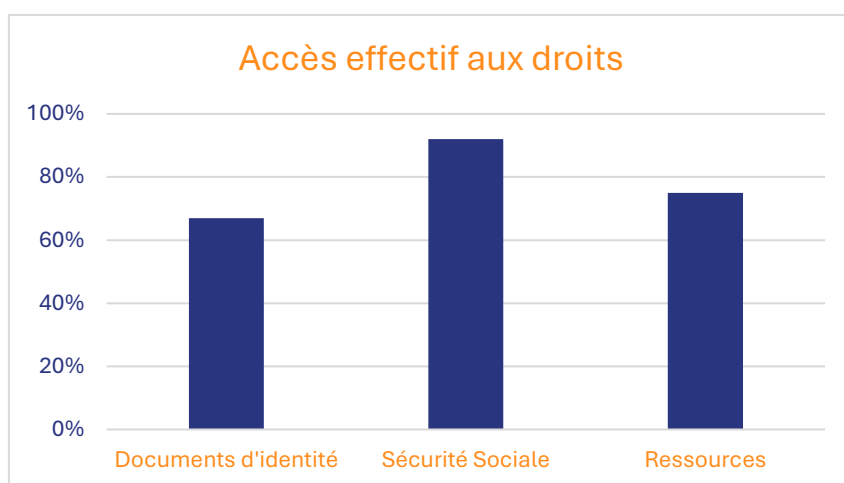
Les réunions des habitants se nomment forces collectives.

Sur le plan de l'intervention, il est question de s'éloigner des perspectives diagnostiques pour se rapprocher d'un regard axé sur la globalité et le potentiel humain, de reconnaître que les ressources internes et externes sont déjà présentes chez les individus, de considérer l'intervenant comme médiateur de changement plutôt qu'agent de changement et, surtout, de percevoir la prise de risque comme un moteur du développement personnel.

*« Merci la zone d'être venue à Beynost  
Là-bas, j'étais coincé dans le chaos.  
Vous m'avez remis dans le monde des vivants.  
Même si c'est moi qui aie donné le mouvement ».*

## 4.2. L'accompagnement dans l'accès et le maintien des droits

En réponse aux demandes/besoins des habitant.e.s, l'équipe travail à l'accès et au maintien des droits sociaux.

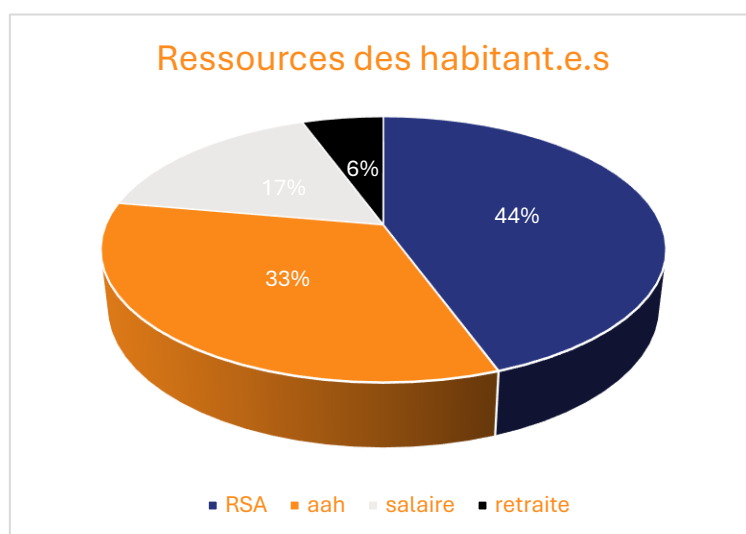


Sur les 6 personnes sous mesures de protection accompagnées par l'équipe de Zone Libre, 3 mesures ont été prononcées par le juge en 2025. Ces mesures participent au maintien de l'ouverture des droits et garantissent l'accès à des ressources. Cet accompagnement permet aussi pour l'un des habitants le financement d'une aide à domicile, en complément des aides accordées.

Deux des mesures actuellement en cours font suite à un signalement effectué par l'équipe auprès du Procureur de la République. Cette procédure a nécessité plus d'un an avant d'aboutir. Au total, 6 habitant.e.s bénéficient de mesures de protection soit 25% des personnes accompagnées.

Un des habitants ayant demandé une mesure de protection s'est vu réorienté vers une MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée) suite à un refus.

Les ressources des habitant.e.s sont de différentes natures. L'équipe de Zone Libre est en perpétuelle réflexion pour proposer un accompagnement adapté aux situations de chacun tout en préservant une équité de traitement et une cohérence avec les fonctionnements du droit commun.



### 4.3. L'accompagnement à la santé

Zone Libre accompagne les habitant.e.s, à partir de leurs demandes et besoins à l'accès aux dispositifs de santé somatiques et psychiques.

#### Problématiques repérées

42% des habitant.e.s de Zone Libre présentent des problématiques de santé somatiques chroniques et/ou récurrentes connues. 80% d'entre eux ont besoin de soutien dans la coordination de soins ainsi qu'en termes d'accompagnements physiques.

Lorsque la mobilisation d'un cabinet infirmier de droit commun s'avère impossible, l'ESSIP intervient auprès des habitant.e.s. En 2025, 4 personnes ont été concernées par ce dispositif.

91% des habitant.e.s ont des conduites addictives.

17 habitant.e.s ont bénéficié d'actions en matière de réduction des risques et des dommages.

#### Focus sur la santé mentale

100% des habitant.e.s de Zone Libre présentent des troubles de santé mentale (perturbation de la pensée, de l'émotion et/ou du comportement entraînant une détresse et/ou interférant dans la vie quotidienne).

|                                                                                     |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Nombre d'habitant.e.s ayant connu des hospitalisations en psychiatrie</b>        | 12 |
| Dont nombre d'habitant.e.s actuellement suivis en CMP                               | 3  |
| Dont nombre d'habitant.e.s actuellement suivis par interface (EMPP)                 | 4  |
| Dont nombre d'habitant.e.s suivis en addictologie                                   | 4  |
| <b>Nombre d'habitant.e.s sans expérience d'hospitalisation en psychiatrie</b>       | 12 |
| Dont nombre d'habitants suivis par interface                                        | 3  |
| Dont nombre d'habitants qui semble présenter en matière de soutien en santé mentale | 8  |
| Dont nombre d'habitants suivis en addictologie                                      | 7  |

Une fois par mois, des « psy-goûters » sont organisés en présence de professionnel.le.s d'Interface SDF. Ces temps conviviaux ont pour objectif de faciliter la rencontre entre les habitant.e.s et des professionnel.le.s de la psychiatrie, dans un cadre accessible et informel. Ils peuvent également permettre, pour les personnes qui le souhaitent, la programmation de rendez-vous. Enfin, ces « psy-goûters » constituent un espace de soutien et d'échange pour les professionnel.le.s de Zone Libre.

Sans être reconnu dispositif de soutien en santé mentale, Zone Libre accompagne des habitant.e.s présentant des problématiques de santé psychique nécessitant la mobilisation d'un étayage au quotidien.

#### 4.4. L'accompagnement en matière de handicap

Lorsqu'une personne est orientée vers Zone Libre, des démarches préalables sont nécessaires afin de permettre l'ouverture des droits liés au handicap. Ces démarches s'inscrivent dans un temps souvent long, durant lequel l'équipe est mobilisée à la fois sur un travail administratif – en lien et avec l'appui du dispositif Alliance – et sur un accompagnement renforcé dans le quotidien.

6 habitant.e.s, sans relever a priori du champ du handicap, nécessitent un accompagnement très renforcé du fait, en particulier, de leurs addictions.

|                                                                            |                                                |   |                    |     |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---|--------------------|-----|
| <b>Nombre de personnes reconnues handicapées</b>                           | 8                                              |   |                    |     |
| Personnes susceptibles d'être reconnues handicapées                        | 5                                              |   |                    |     |
| Type de handicap                                                           | Handicap physique                              | 1 | handicap psychique | 7   |
| Structures d'orientations ou prestations figurant sur la notification MDPH | 1 orientation SAMSAH 1 orientation SAVS 2 RQTH |   |                    |     |
| Accès effectif aux prestations/établissements suite à notification         | Non                                            |   |                    |     |
| Refus d'orientation vers une prestation MDPH                               | 1                                              |   | Type               | PCH |

|                                                                                                                                   |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Nombre de personnes non reconnues par la MDPH mais bénéficiant du soutien de l'équipe dans les actes de la vie quotidienne</b> | <b>9</b> |
| Faute de titre de séjour                                                                                                          | 2        |
| Personnes de plus de 60 ans                                                                                                       | 2        |
| Dossiers en cours ou au travail                                                                                                   | 1        |
| Du fait de conduites addictives                                                                                                   | 4        |

| Nombre d'habitant.e.s concerné.e.s par le soutien de l'équipe en matière de |                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Alimentation                                                                | 5 en systématique + 2 régulièrement   |
| Déplacements (accompagnements physiques)                                    | 5 en systématique + 18 régulièrement  |
| Suivi de traitement                                                         | 1                                     |
| Coordination de soins                                                       | 13                                    |
| Hygiène du logement                                                         | 2 en systématique et 9 ponctuellement |
| Activité de temps libre                                                     | 13                                    |
| Orientation dans le temps                                                   | 6                                     |
| Cohérence (communication/comportement)                                      | 10                                    |
| Démarches administratives/accès à des ressources                            | 19                                    |

Les délais peuvent être particulièrement importants lorsque l'accès aux droits suppose, en amont, l'obtention de documents d'identité ou la consultation d'un médecin à même d'établir le certificat médical requis. Une fois le dossier MDPH constitué, le délai d'instruction s'étend généralement sur plusieurs mois. Enfin, lorsque l'orientation est prononcée, l'accès effectif au dispositif reste conditionné à la disponibilité de places. À ce jour, les personnes concernées demeurent en attente d'une admission au sein des dispositifs identifiés. Pour deux habitant.e.s, la mise en place d'une mesure de protection juridique s'est avérée nécessaire afin de permettre la réalisation des démarches, entraînant un allongement supplémentaire des délais (lié au traitement, par le procureur, du signalement qui avait été adressé).

Par sa nature même, Zone Libre se positionne à l'interface des dispositifs médico-sociaux, avec pour objectif de faciliter leur accès, et, le cas échéant, en substitution lorsque cet accès n'est pas possible. Dans ce cadre, et pour un certain nombre de situations, Zone Libre assure des accompagnements qui relèvent alternativement de missions habituellement dévolues à un SAMSAH, un CAARUD avec hébergement, un SAVS, un foyer de vie ou des appartements de coordination thérapeutique.

Il existe plusieurs cas de figure concernant le non-accès aux droits :

- Non-adhésion de la personne à la réalisation d'un dossier MDPH (Travail à l'adhésion et mise en place du soutien nécessaire)
- Dossier MDPH sans orientation mentionnée
- Refus de prestation
- Nécessité de mise sous protection préalable

Actuellement, 15 habitants sur 23 nécessitent un soutien important dans l'aide à la vie quotidienne en matière de ménage, alimentation, coordination de soins, déplacements.

Pour exemple, une aide-ménagère est financée pour un habitant en grande difficulté dans le maintien de l'entretien et de l'hygiène de son logement. La PCH lui a été refusée. Un nouveau dossier est en cours de constitution. Lorsque la personne en charge du ménage est absente, aucun autre professionnel n'accepte de procéder au ménage du domicile de cet habitant. C'est donc l'équipe qui procède au ménage du logement pour éviter que celui-ci ne se dégrade.

## 4.5. L'accompagnement vers et dans l'habitat

Le projet Zone Libre vise à permettre aux personnes d'accéder à un habitat « choisi », dans la mesure de ce qui est réalisable.

Le statut de l'habitant.e. – sous-locataire ou hébergé – dépend à la fois du type d'habitat et de sa situation en matière de ressources. Ainsi, les personnes vivant en chalets ou en Tiny House ont un statut d'hébergé, de même que celles ne disposant pas de ressources ouvertes. Les autres sont sous-locataires (en bail glissant).

En 2025, 10 habitant.e.s ont accédé à un logement ou changé de logement.

Une habitante a décidé de quitter son logement. Elle est, fin 2025, accompagnée depuis la rue dans la perspective d'un accès à un nouvel habitat qui lui convienne davantage.



Deux habitant.e.s ont accédé à un logement après leur orientation à Zone Libre : l'un dans le parc privé, l'autre via un dispositif de bail glissant. Le recours au logement privé s'explique par l'absence de ressources et de documents d'identité pour la personne concernée, ainsi que de son impossibilité à engager ces démarches depuis la rue.

Les huit autres habitant.e.s avaient déjà expérimenté un habitat au sein du dispositif Zone Libre.

Deux d'entre eux avaient auparavant quitté une colocation. Après une période passée à la rue, le premier a pu intégrer un chalet quand une place s'est libérée, conformément à sa demande et à l'avis rendu par la commission d'attribution des places. Le second a accédé à un appartement dans le parc privé, ayant exprimé le souhait de quitter rapidement la rue sans pour autant être en mesure de préciser clairement son projet d'habitat.

Deux habitant.e.s (un couple) ont été contraints de changer de logement intercalaire, la convention de mise à disposition arrivant à son terme.

Pour quatre habitant.e.s, dont la demande a évolué au fil du temps, l'équipe a proposé un accompagnement vers un habitat davantage en adéquation avec leurs besoins et leurs attentes.



| Habitat quitté                                       | Nouvel habitat investi                                                                        |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Logement privé                                       | Logement social bail glissant                                                                 |
| Chalet semi collectif                                | Logement social bail glissant                                                                 |
| Chalet semi-collectif (après plusieurs appartements) | Tiny House sur un terrain autonome                                                            |
| Logement social bail glissant                        | Hébergement en logement intercalaire (solution temporaire dans le cadre d'une décohabitation) |

---

*« Zone libre est née d'un souhait d'étendre le paradigme du logement d'abord dans les politiques publiques à celui de l'habitat. C'est permettre d'être chez soi, que l'on ait déclaré nos impôts ou pas, avec ou sans droits au séjour, dans un « vrai » logement en bail glissant ou dans un studio modulaire avec un contrat d'hébergement. »*

---

Ces accès à l'habitat supposent de travailler à l'investissement des nouveaux logements. Ce travail demande du temps et de l'écoute de la part des professionnel.le.s. En effet, la perspective d'un nouveau logement peut être autant stimulante que stressante pour les habitant.e.s.

## 4.6. L'accompagnement à l'emploi

Trois habitant.e.s (soit 25% des personnes en âge de travailler et non reconnues handicapées) étaient titulaires d'un contrat de travail en 2025.

Un quatrième habitant effectue des chantiers TAPAJ.

Trois habitant.e.s sont accompagné.e.s par la conseillère en insertion professionnelle d'ALYNEA.

Un habitant de Zone Libre, après plusieurs expériences professionnelles, a été recruté en CDI comme travailleur pair.

## 4.7. La reprise de liens familiaux

Zone Libre travaille, à la demande des habitant.e.s, à la reprise de liens familiaux. Un habitant a ainsi pu reprendre attache avec son fils dont il a désormais la garde un week-end sur deux et un jour par semaine.

---

*« C'est cool la zone, parce que tout le monde voudrait sa place à la zone. Si tous les CHRS fonctionnaient comme ça y'aurait plus de gens qui auraient envie de venir et de s'en sortir. Ici on ne se sent pas enfermé. Y'en a si y'avait pas eu ici il serait encore dehors, comme moi ? Je sais pas ? Quand je suis arrivée je m'en fichais complet. En vrai je voulais un appartement, c'est là que j'ai repris contact avec ma fille. Je crois que si j'avais pas mes enfants je serais encore dehors. »*

---

Un autre habitant a pu passer Noël avec sa grand-mère et sa tante.

## **4.8. Accompagner aux loisirs**

---

En 2024, Zone Libre a mis en place un budget participatif en termes de loisirs. Il a été prévu que l'enveloppe financière dédiée aux loisirs soit gérée par les habitant.e.s, avec le soutien de l'équipe.

Si la mise en œuvre est encore perfectible, il a été décidé d'attribuer une partie de la somme destinée aux loisirs pour permettre la réalisation d'activités individuelles. Dans ce cadre, des habitant.e.s ont pu assister à des spectacles, se rendre chez le coiffeur, s'acheter une tente de camping, des jeux vidéo, etc.

En 2025, Zone Libre a testé, dans cet esprit, la possibilité de vacances en individuel. Trois habitant.e.s s'en sont saisis pour se rendre en festival, dans un camping du sud et traverser la méditerranée.

# Le collectif comme étiayage : un pari sur le fil

---

## 4.9. La possibilité d'un étiayage collectif au quotidien.

---



« Zone Libre, c'est un étiayage collectif pour lutter contre l'isolement avec la possibilité d'un espace d'ancrage, de ressources et de vivre ensemble. Des repas partagés, des sorties au ciné ou au musée, des jeux de société ou des moments pour discuter, des souvenirs d'enfance à un départ en vacances...

C'est un lieu où la participation ne se veut pas qu'une illusion. Information, consultation, concertation et si nous testions la co-construction ? Ne soyons pour autant pas naïf des rapports de domination qui malgré notre envie ne seront pas tous déconstruits. »

Zone Libre c'est avant tout du quotidien partagé, au rythme des saisons.

---

« Lundi matin, la semaine commence. La porte d'entrée résonne dans le grand hangar. Le calme y règne. C'est 9h00, la zone est encore endormie. Autour de la machine à café, un habitant émerge, tel le gardien des lieux. C'est l'automne. La fraîcheur envahi l'air autant que les flaques d'eau inondent les sols ; Et une année commence.

Mardi, en passant par la ville, on retrouve une habitante au croisement d'une rue. Petit tour de quartier, avant de se retrouver autour d'un repas dans cette cuisine échauffée par le four. Comment ça va aujourd'hui ? Comme un mardi.... Le froid s'installe...

Mercredi, l'hiver est là. La porte du bureau est fermée, on se revigore comme on peut avant l'arrivée titubante de celui qu'on n'attend jamais maintenant, mais qui nous surprend toujours derrière une fenêtre. Mais nous sommes en réunion !!!

Jeudi, le soleil sort le bout de son nez. Le programme : une balade à Fourvière puis un petit goûter pour profiter du soleil couchant sur la terrasse. Cette journée se finira au rythme des va-et-vient des invités ...

Vendredi, le weekend approche autant que le printemps. On plante des tomates, des concombres, des fraises.... Celui qui murmure à l'oreille des plantes prend son mal en patience pour parfois perdre patience...le potager s'est perdu au milieu de la fourmilière...

*Samedi, c'est enfin l'été. On sort la plancha, on fait griller des saucisses, on a déjà trop chaud... et si le cœur nous en dit, on s'invite même à rêver de nos vacances ensemble en Ardèche ou au bord de la mer, pour le meilleur et pour le pire. »*

---

Dans le quotidien, les repas continuent de jouer un rôle structurant dans la vie collective et de rassembler les habitant·e·s. Les samedis midi constituent des repères importants, au cours desquels professionnel·le·s et habitant·e·s cuisinent et partagent un moment commun. Ces temps, à la fois informels et essentiels, sont des espaces privilégiés de soutien du collectif, en particulier en présence des professionnel·le·s.



Dans la semaine, des temps collectifs ont été institués les mardi soir et jeudi après-midi.

Cette année ils ont été l'occasion de temps partagés en soirées tarot, barbecue, raclettes, crêpes, préparations du festival des Utopiales.

Un partenariat avec le DAHIR a permis de développer des activités sportives au sein de Zone Libre. Chaque jeudi après-midi, un temps de pratique est proposé, soit dans un gymnase à proximité, soit en extérieur. Ce dispositif offre aux habitant·e·s l'opportunité de découvrir et d'expérimenter différentes disciplines. Dans ce cadre, deux habitant.e.s ont également participé à une randonnée dans le Jura.

Une fois par mois, une réunion « forces collectives » est organisée. C'est l'espace de décision, de régulation et d'information du projet.

#### CR Réunion des habitants du 2 Septembre 2025

Présents : XXXX

- ❖ Bilan des vacances :
  - « Le Bowling impeccable ! »
  - « Moins de sorties que les autres années, c'est une impression ? »
  - « J'ai passé un méchant festival ! » :
- ➔ Vacances individuelles à refaire, Topissime d'avoir le choix de partir seul ou en collectif !
- ❖ Annonce Budget Loisirs individuels 2025 :
  - ➔ 100€ sur remboursement ou achat ensemble, on ne donne pas d'argent
- ❖ Dates à venir

- **Mardi 30 octobre : Prochaine réunion des habitant.e.s**
  
- **Jeudi 2 octobre : Intervention Valence à la FAS**
  - Caro / Damien / Yoshi intéressé.e.s
  - ➔ On se renseigne lundi 08/09 auprès de la FAS pour possibilité de rémunération
  
- **Mercredi 8 octobre : Journée d'équipe**
  - ➔ Zone fermée : on distribuera des barquettes la veille
  
- **Mardi 14 Octobre : Fête de l'Automne « La Zone se Fait une Beauté et se la pète »**
  - Grand nettoyage de la Zone, Déblayage des encombrants, Lavage du sol

Programme ?

  - 14h-18 h = Déblayage / Nettoyage
  - 19h-22h = Soirée Sorcières Zombies

(Déguisement / Apéro Dinatoire thème Halloween)

  - ➔ On décide des détails à la prochaine réunion des habitants du 30/09

(Détails repas, courses ...)

  - ➔ Temps collectif du 09/10 pour les déguisements
  
- ❖ Temps Collectifs
- Temps-co du mardi soir :**
  - Format 1/mois avec 4 pro : pas contre si c'est un gros évènement par mois (pourquoi pas mobiliser un.e habitant.e à chaque fois porteur du projet de la soirée)
  - Idées d'activités : Soirée jeux, Soirée à thème, Soirée avec de la musique, Bar à jeux, Billard, Tournoi consoles, Un concert des éduc's, Course hippique à Parilly

Avis mitigés sur les soirées films
- Temps-co du jeudi :**
  - DALHIR : contents des sorties DALHIR, demander si possible sortie escalade, piscine, etc.
  - Autre idée sortie : aprem cuisine pâtisserie, Casino, impression photo, Sortie shopping Action, Gifi, etc.
  
- ❖ Chantier Extension
- Aménagements :**
  - Pré-propositions des archis à venir
- Enduis (2 journées de chantier)**
  - Mardi 16 septembre (journée banalisée par ZL)
  - Mercredi 17 septembre (matin banalisé par ZL)
  - ➔ Avec bénévoles



Les temps collectifs sont aussi l'occasion de sorties : foot au parc de la Tête d'or, Miribel, Gorges dans l'ain, cirque, bowling, lac, Marché de Noël, pêche le 24 décembre matin, cinéma, etc.




---

---

*« Quand y'a des années qu'on t'a plus tendu la main.  
On ne croit plus en rien.  
J'ai repris goût à la vie  
Grâce à toute ses petites sorties  
De temps co en gâteaux  
Je suis redevenue Caro.  
Jamais je n'aurais pensé avoir envie de retravailler  
Et que l'amour retrouver me ferait voyager.  
J'ai compris que sans galère et négatif  
On passe souvent à côté du bonheur et du positif.  
J'ai pu rester dans ma marginalité. »*

---

---



Zone libre ce sont aussi des fêtes qui donnent l'opportunité de convier d'ancien·ne·s habitant·e·s de la Zone :

Lors du carnaval de début d'année, Zone Libre s'est parée de paillettes, décoration et déguisements en tout genre pour accueillir la nouvelle année dans une ambiance festive et baroque. L'occasion de voir d'accueillir les ancien.ne.s : habitant.e.s et DG. « « Zone Libre c'est de la poussière, des paillettes et du désordre où chacun peut trouver sa place ».

---

---

*« Zone libre je t'aime parce que t'es belle de ton nom, de ton histoire et de tes ballons à semi gonflés, trace d'un carnaval couleur panthère et de podcasts.  
Je t'aime pour les équilibres qui se cherchent, vacillent, tangent et s'ajustent avant de se chercher à nouveau.  
Je t'aime quand des cris naissent les mots qu'on n'osait pas.  
Je t'aime quand tu ne lâches pas.  
Je t'aime quand tu hésites et puis qu'après tu fonces ».*

---

---

A noter aussi la journée déchèterie rangement de la Zone qui a permis un coup de net dans le hangar, la soirée jeux vidéo ou encore la soirée Halloween !



## 4.10. Des projets menés en collectif

---

### L'extension

Pour se retrouver, regarder un film, dans un lieu cosy comme un cocon, Zone Libre s'est dotée d'une extension à la cuisine. Ce lieu a été conçu par deux architectes. Elle est faite de briques, fabriquées en terre et en paille. Cette construction a fait l'objet d'un chantier collectif. Elle est le lieu de la réunion « forces collectives » l'hiver ainsi que de tournois de fléchettes.



Zone Libre a la volonté de continuer à construire, des pièces, comme des manières d'accompagner, d'accueillir, de penser.

**Le chantier s'est achevé avec une inauguration de l'extension.**

### Les formations Solivet

Dans le cadre du plan de formation, Zone Libre, équipe et habitant.e.ss ont été invité.e.s à deux demi-journées de formation avec Solivet, sur site, autour de la question des animaux. Il a été question des caractéristiques selon les familles de race, des besoins fondamentaux, du passage de la rue au logement avec son chien (difficultés et solutions en termes de gestion de la solitude, destruction, etc.), de livrets d'accueil, etc. La dernière session, en présence de deux habitants et de leurs chiens, a permis un travail sur l'analyse du comportement canin et de l'attitude à adopter.

### Les vacances



Un séjour de vacances collectives de 3 jours, en petit comité, a été organisé avec deux habitants à Entremont-Le Vieux.

Au programme baignades, visites de grottes, barbecues, chansons et rire.

Après une expérience 2025 en demi-teinte, les participantes en attestent, 2026 a été une réussite !

## Les Utopiales

En juin 2025 s'est tenu le festival Utopiales, 4<sup>ème</sup> édition d'un festival organisé et porté par les professionnel.le.s et les personnes accompagnées par les associations du GCSMS un chez soi d'abord (choix des groupes, alimentation, stands, etc.). Zone Libre (équipe et habitant.e.s) est impliquée dans la préparation ainsi que dans le déroulé de cet événement. Avec plus de 200 participant.e.s l'édition 2025 est un succès et le lieu sera sélectionné pour 2026.

## 5. L'expérimentation

---

### 5.1. Sur la voie de la pérennisation

---



En avril et mai 2025, l'équipe et les habitant.e.s ont travaillé conjointement à la réponse au cahier des charges adressé par la DIHAL, en vue de la pérennisation du dispositif. Plusieurs séances de travail ont été organisées afin de répondre aux attendus tout en préservant la philosophie du projet.

Sur le plan budgétaire, un travail de rationalisation des coûts a été engagé afin de réduire le coût journalier. Par ailleurs, plusieurs réunions ont été tenues avec les financeurs.

Si le projet Zone Libre a été validé sur le fond par la DIHAL et les financeurs locaux, il reste néanmoins à définir une modélisation budgétaire pleinement adaptée aux besoins du dispositif, ce dernier étant une hybridation entre social, sanitaire et médico-social.

---

*« Ici, on accueille des personnes qui ne rentrent pas dans les cases préétablies. Normal que l'on ne rentre pas dans les cases de financement public. La survie du projet en dépend pourtant ».*

---

2026 sera dédiée à la recherche d'une solution capable d'assurer la pérennité de Zone Libre.

### 5.2. L'essaimage

---

Outre les stagiaires et professionnel.le.s du secteur AHI du département, Zone Libre a accueilli pour des visites :

- Emmaus Solidarité (Paris)
- L'association le Pont (Saône et Loire)
- Le Hub Housing First Europe
- La sous-préfète Judith Husson

Zone Libre a aussi participé à une journée régionale de la FAS ainsi qu'une session de formation en école de travail social.

Pour chacune de ces interventions, les professionnel.le.s du projet sont intervenu.e.s avec les habitant.e.s volontaires.



A l'échelle l'ALYNEA, Zone Libre a assuré la formation « approches par les forces » du dispositif Pension Sociale Hospitalière. Actuellement, la majorité des services de l'association est désormais formée à l'approche. Un groupe « communauté des forces », se réunissant tous les deux mois, soutient la mise en œuvre de cette pratique à l'échelle d'ALYNEA.

---

---

*« Je dirais merci à la Zone, un des premiers taff de ma vie où je file pas tout droit le matin avec une envie de gerber qui me colle aux tripes... »*

*Merci aux habitants qui évoluent, tout ça sort de la rue, hein qui l'eut cru ?»*

---

---

## Conclusion

---

---

*« Nous n'avons pas trouvé la recette miracle du vivre ensemble, mais nous avons expérimenté un lieu où il est possible de poser sa valise, tenter de nettoyer ses casseroles ou refaire ses dents. Un endroit pour s'essayer à habiter, (re)prendre confiance en soi ou juste dans les professionnels qui nous accompagnent, (re)créer des liens avec sa famille, tester la bienveillance ou la folie des voisins, partir en vacances et voir que l'on sait toujours nager ».*

---

---

A Zone Libre on cherche, on butte, on tombe, on se relève, chacun sur sa ligne mais aussi ensemble, dans ce qui nous rassemble, nous entame et nous transforme.

---

---

*« J'aime la Zone Libre, car elle vient parler de mots et de notions plus tellement à la mode, au-delà du vivre ensemble, je te parlerais de collectif, la Zone Libre un ilot qu'on nous file dans une usine abandonnée où on aura jamais la prétention de réinventer le monde, mais on pourra pas nous dire qu'on a pas tenté des trucs à contre-courant ».*

---

---

L'année 2026 sera sans doute décisive quant à la poursuite de ce projet. Avec l'exigence politique et humaine que nous devons aux habitant.e.s que nous avons accueilli.e.s, l'association ALYNEA se mobilisera avec force, conviction et détermination pour que Zone Libre demeure et que ce projet, encore en devenir, continue à chercher, tâtonner et nourrir l'espoir.

*« Le seul rêve qui vaille, c'est de rêver que l'on va vivre tant que l'on sera en vie et que l'on ne mourra que quand on sera mort. Aimer. Être aimé. Ne jamais perdre de vue sa propre insignifiance. Ne jamais s'habituer à la violence sans bornes ni aux flagrantes disparités du monde où nous vivons. Chercher la joie dans les endroits les plus tristes. Traquer le beau dans sa tanière. Ne jamais simplifier ce qui est compliqué ni compliquer ce qui est simple. (...). Par-dessus tout, être aux aguets. Essayer de comprendre. Ne jamais détourner les yeux ». Arundhati Roy*

Merci à nos financeurs et mécènes :

